



cerexagri

United Phosphorus Ltd

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

COQ 95

Page :1/5

N°: 069-04

Version : 2.01

Date : 06/08/2007

Annule et remplace : 24/07/1997

## 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT & DE LA SOCIETE

NOM COMMERCIAL	COQ 95
TYPE DE PRODUIT ET USAGE	FONGICIDE
RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHE	Cerexagri s.a.s. 1, rue des Frères Lumière, BP9, 78373 PLAISIR Cedex (France) TEL.(33)1.30.81.73.00 -FAX (33)1.30.81.72.50
N° DE TELEPHONE D'APPEL D'URGENCE (*)	CARECHEM24 INTERNATIONAL : +44 208 762 8322

## 2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### IDENTIFICATION DE LA PREPARATION

Type de formulation	DP - poudre pour poudrage
Matière(s) active(s)	SOUFRE (95%)
Numéro CAS	7704-34-9
Numéro EINECS	231-722-6
Classification CE	SOUFRE : Xi; R38, R43(Décision Commission des Toxiques de juin 2005)

## 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques et chimiques	Un nuage de poussière peut s'enflammer brusquement au contact d'une flamme ou d'électricité statique.
Effets dangereux pour la santé	Irritant pour les yeux Les poussières peuvent causer une irritation des yeux.

## 4 PREMIERS SECOURS

INHALATION	Amener la victime à l'air libre.
CONTACT AVEC LA PEAU	Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
CONTACT AVEC LES YEUX	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un spécialiste.
INGESTION	En cas de troubles, consulter un médecin.
INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN	Traiter symptomatiquement, pas d'antidote spécifique.

## 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION	Mousse (de préférence) A défaut, eau pulvérisée avec additif.
Appropriés	Eau abondante en jet (risque de propagation du feu)
A ne pas utiliser	La combustion dégage des dérivés soufrés (SOx). Le produit, sous forme de poussière, peut former un mélange inflammable avec l'air.
RISQUES PARTICULIERS	

Cerexagri s.a.s.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

COQ 95

Page :2/5

N°: 069-04

Version : 2.01

Date : 06/08/2007

Annule et remplace : 24/07/1997

PROTECTION DES INTERVENANTS

Masque panoramique avec cartouche filtrante de type E2P3.  
En cas de feu important, porter un appareil respiratoire isolant (ARI).

## 6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Arrêter la fuite éventuelle.  
Ne pas jeter dans les eaux naturelles ni les égouts.

METHODES DE NETTOYAGE

Récupérer le produit par balayage sans faire de poussières.

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.  
Prévoir douches, fontaines oculaires.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

MANIPULATION

Eviter la formation ou la diffusion de poussières dans l'atmosphère.

STOCKAGE

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Entreposer dans un lieu sec et frais. (40°C max.)

MATERIAUX D'EMBALLAGE RECOMMANDES

Sacs en papier doublés de polyéthylène.

## 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES TECHNIQUES

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers.

PARAMETRES DE CONTROLE

Valeurs limites d'exposition

VME (poussières) = 10 mg/m<sup>3</sup>

PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire

Porter un masque anti-poussières approprié (type P2).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux.

MESURES D'HYGIENE

Eviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des poussières.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE A 20°C

Solide

COULEUR

Jaune

ODEUR

A peine perceptible.

MASSE VOLUMIQUE APPARENTE

500 - 700 kg/m<sup>3</sup>

INFLAMMABILITE

N'est pas facilement inflammable (selon le test A10).

TEMPERATURE D'AUTOINFLAMMATION DES

POUSSIERES

190°C (poussières en nuage, SOUFRE TECHN.)  
220°C (poussières non dispersées, SOUFRE TECHN.)

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

COQ 95

Page :3/5

N°: 069-04

Version : 2.01

Date : 06/08/2007

Annule et remplace : 24/07/1997

## EXPLOSIVITE DES POUSSIERES

Limite Inférieure d'Explosivité (LIE)

Dans l'air : 30 g/m3 (SOUFRE TECHN.)

Limite Supérieure d'Explosivité (LSE)

Dans l'air : 1 400 g/m3 (SOUFRE TECHN.)

## 10 STABILITE ET REACTIVITE

PRODUITS INCOMPATIBLES

Oxydants puissants  
Bases fortes

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

La combustion dégage des dérivés soufrés (SO<sub>x</sub>).

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE

Pas de donnée sur la formulation

EFFETS RAPPORTES CHEZ L'HOMME

Irritation oculaire observée en milieu industriel

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

TOXICITE AQUATIQUE

Toxicité aiguë

Pas de donnée sur la formulation

## 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

ELIMINATION DES DECHETS

Eliminer le produit dans un centre de collecte et de traitement des déchets chimiques, selon les réglementations locales/nationales en vigueur.

ELIMINATION DES EMBALLAGES

Ne pas réemployer, abandonner ou brûler les emballages vides.  
Eliminer les récipients contaminés dans un centre de collecte et de recyclage, selon les réglementations locales/nationales en vigueur.

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RID/ADR

Non réglementé.

Code IMO-IMDG

Non réglementé.

OACI/IATA

Non réglementé.

Remarques

Ce produit ne répond pas aux critères de classement des matières solides inflammables (cf rubrique 9).

## 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

FRANCE

Homologation n° 7700032 du 01/12/1977

CLASSEMENT SELON DECISION D'HOMOLOGATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Symbole(s)

Xi : Irritant

Phrases de risque

R 36 : Irritant pour les yeux.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

COQ 95

Page :4/5

N°: 069-04

Version : 2.01

Date : 06/08/2007

Annule et remplace : 24/07/1997

Conseils de prudence

S 2 :Conserver hors de la portée des enfants.  
S 13 :Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
S 20/21 :Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
S 26 :En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S 36/37 :Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
S29/35 :Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

REGLEMENTATION ICPE :

Rubrique 1155 (Dépôts de produits Agro-pharmaceutiques)

PROPOSITION DE CLASSEMENT DE CEREXAGRI s.a. SELON LA DIRECTIVE 99/45/UE EN TENANT COMPTE DE LA 29ème ADAPTATION DE LA DIRECTIVE 67/548/UE

Symbole(s)

Xi : Irritant

Phrases de risque

R 38 :Irritant pour la peau.

Conseils de prudence

S 2 :Conserver hors de la portée des enfants.  
S 13 :Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
S 20/21 :Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
S 22 :Ne pas respirer les poussières.  
S 26 :En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S29/35 :Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
S 36/37 :Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S 49 :Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

## 16 AUTRES INFORMATIONS

DELAI DE RE-RENTREE :

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation  
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.  
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.

Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.  
Selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés:

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication.

Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

PRODUIT :

COQ 95

Page :5/5

N°: 069-04

Version : 2.01

Date : 06/08/2007

Annule et remplace : 24/07/1997

---

Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Les (\*) indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

---

**Fin du document.**

**Nombre de pages :5**